

15ème législature

Question N° : 21983	De M. Daniel Fasquelle (Les Républicains - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > cycles et motocycles	Tête d'analyse >L'insuffisance de la politique des pistes cyclables en France	Analyse > L'insuffisance de la politique des pistes cyclables en France.
Question publiée au JO le : 30/07/2019 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les pistes cyclables. Aujourd'hui, en France, 3 % seulement des déplacements se font à vélo, contre 27 % aux Pays-Bas. Ce retard s'explique en partie par le manque de moyens mis dans la construction de pistes cyclables notamment en zone urbaine. Par manque d'infrastructures les Français ne peuvent changer leurs habitudes de déplacements et privilégier une « mobilité verte ». Aujourd'hui, ce sont en grande partie les collectivités territoriales qui prennent en charge l'aménagement de pistes cyclables alors qu'un kilomètre de piste cyclable coûte en moyenne 100 000 euros, ce qui constitue un aménagement conséquent à l'échelle locale. M. le député s'interroge ainsi sur ce que compte faire l'État pour aider ces communes dans la construction d'infrastructure pour une mobilité plus écologique et se demande si le plan vélo de la loi orientation et mobilités est assez ambitieux au vue de l'urgence de la situation et du coût des pistes cyclables. En effet, ce plan prévoit 350 millions d'euros sur 7 ans à l'échelle nationale alors qu'à elle seule Toulouse a annoncé vouloir débloquer 250 millions d'euros dans les prochaines années pour rattraper son retard. Il souhaite savoir comment son ministère entend conforter son soutien aux collectivités et reprendre une discussion ambitieuse sur l'aménagement des pistes cyclables en France.